



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 Décembre 2022

Délibération n°FL-16/12/22-6

Objet : Modification des tarifs de restauration scolaire et ACM

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 06 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Julie LAI, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Françoise BONNÉ, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Maria PACE donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Alina GATIER donne procuration à Raymond ZINGRAFF

Etait absent : Régis GOFFART

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société API RESTAURATION nous a fait part de l'actualisation de ses tarifs au 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 5.34%.

Il y a donc lieu de modifier les tarifs comme suit :

Restaurant scolaire				
Quotient familial	Quotient 1 inférieur à 700	Quotient 2 de 701 à 1000	Quotient 3 de 1001 à 1500	Quotient 4 plus de 1500
Aubryisien	4.33€	4.37€	4.41€	4.46€
Extérieur à Aubry du Hainaut	5.19€	5.24€	5.27€	5.32€
Inscription exceptionnelle	Majoration de 1.20€ selon le tarif de votre catégorie			

Accueil de loisirs					
Fonctionnement à la journée (9h00 – 17h00)					
Quotient familial	Quotient 1 inférieur à 700	Quotient 2 de 701 à 1000	Quotient 3 de 1001 à 1500	Quotient 4 plus de 1500	supplément camping/jour
Aubryisien	9.86€	10.19€	10.52€	10.86€	4,00 €
Extérieur scolarisé à Aubry du Hainaut	12.90€	13.24€	13.57€	13.90€	4,00 €
Extérieur à Aubry du Hainaut	18.90€	19.24€	19.57€	19.90€	4,00 €

Tarif PAI (période scolaire)				
(repas préparé par la famille)				
	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4
Quotient familial	Inférieur à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1500	Plus de 1500
Aubryisien	1.55€	1.59€	1.63€	1.67€
Extérieur scolarisé à Aubry du Hainaut	2.41€	2.45€	2.49€	2.54€
Inscription exceptionnelle	Majoration de 1.20€ selon le tarif de votre catégorie			

ALSH journée tarifs PAI				
(repas préparé par les familles)				
	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4
Quotient familial	Inférieur à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1500	Plus de 1500
Aubry sien	6.29€	6.62€	6.95€	7.28€
Extérieur Scolarisé à Aubry du Hainaut	9.33€	9.66€	10.00€	10.33€
Extérieur à Aubry du Hainaut	15.33€	15.66€	16.00€	16.33€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de modifier les tarifs de participation des familles aux services ACM, restauration scolaire et les tarifs Plan d'Accueil Individualisé, comme ci-dessus présentés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 19 décembre 2022

Transmis en préfecture le 20 décembre 2022

Publié sur le site le 20 décembre 2022